



Quand êtes-vous assuré?

Hockey Canada et chacune des divisions qui composent Hockey Canada sont expressément nommées en tant qu'assurées, ainsi que toutes les sous-associations, ligues et équipes qui constituent une partie de Hockey Canada. Cela comprend tout dirigeant, directeur, employé, entraîneur, bénévole, instructeur, arbitre ou membre d'un comité au moment où il accomplit son devoir. Cela comprend les membres de toute équipe, ligue, équipe de division, équipe régionale, équipe nationale ou internationale à condition qu'elle soit inscrite auprès de ou affiliée à Hockey Canada. Cela comprend tout commanditaire de toute équipe ou de Hockey Canada, mais seulement dans les limites de sa responsabilité et cela comprend tout propriétaire de toute équipe assurée. Vous êtes assuré :

-  ***Lors d'activités sanctionnées par Hockey Canada ou les divisions (matches, tournois, entraînements, camps d'entraînement de ligues, lors de matchs contre des équipes membres seulement et lors d'activités de financement et d'événements sanctionnés**).***

-  ***Pendant le transport directement à l'aller et au retour d'un aréna ou d'installations pour un événement sanctionné.***

-  ***Pendant l'hébergement dans une famille d'accueil ou à l'hôtel au cours d'une activité reliée au hockey sanctionnée par Hockey Canada/la division.***

**** Remarque importante :**

Les **événements sanctionnés** ont lieu conformément à des paramètres clairement définis par votre division et ses mandants. Ces événements peuvent être des séances d'entraînement, des matchs, des évaluations, des essais ou toute activité connexe présentés par les associations, les équipes ou les ligues. Ces activités, que l'on peut décrire comme des composantes « normales » d'un programme de hockey, font partie des activités quotidiennes habituelles d'une association, d'une équipe ou d'une ligue de hockey mineur et ne requièrent aucune sanction particulière.

Toutefois, tout prolongement du programme comme un camp d'entraînement hors glace, un match hors concours, une activité de financement ou un tournoi requiert une sanction ou une approbation distincte.

Il est entendu que dans le cours d'une programmation annuelle, plusieurs activités d'une équipe, association ou ligue peuvent être considérées comme ne faisant pas partie de la programmation normale. Ce genre d'activités a habituellement lieu à l'extérieur de l'aréna et dans la communauté avoisinante où des occasions se présentent pour bonifier les programmes offerts à nos équipes. ***Si vous planifiez un événement à l'extérieur de la programmation normale comme une activité de financement ou une activité sociale pour l'équipe, il est important de vérifier auprès de votre division ou association de hockey mineure si l'activité est sanctionnée ou non.***

Hockey Canada est strictement un assureur supplémentaire. Si vous avez accès à toute autre assurance, vous devez d'abord présenter votre demande de règlement en vertu de celle-ci. Hockey Canada paiera les coûts non couverts par votre assurance primaire jusqu'aux limites de sa police.